

Objet. : délégation de signature  
Directeur du CIREL

Villeneuve d'Ascq le 19 mai 2017

## ARRETE N° 2017-42

### Le Président de l'Université Lille 1

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et R719-79 et suivants ;

Vu les statuts de l'Université Lille 1 ;

Vu la nomination de Madame Denise ORANGE par le conseil du Laboratoire CIREL en date du 13 septembre 2016 pour une durée de deux ans renouvelable un an ;

### Arrête

#### Article 1 :

Délégation de signature est accordée, à compter du 19 mai 2017, à Madame Denise ORANGE, Directrice du Centre Inter universitaire de Recherche en Éducation de Lille (CIREL) à l'effet :

- D'engager, liquider et mandater les dépenses entrant dans le cadre de l'exécution propre à son laboratoire et uniquement à cet effet, y compris les dépenses liées aux contrats du laboratoire gérés par le SAIC ;
- D'engager, liquider et mandater les dépenses relatives aux missions entrant dans le cadre de l'exécution propre au laboratoire, y compris celles du laboratoire gérées par le SAIC, sous réserve des compétences propres ou déléguées en matière d'autorisation d'absence du Directeur de la composante d'affectation des personnels concernés ;

#### Article 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Lille 1 et dans les locaux de l'Université.

Spécimen de signature  
valant visa de la présente délégation  
**Denise ORANGE**



Jean-Christophe CAMART  
Président de l'Université Lille 1



CITÉ SCIENTIFIQUE

Bâtiment A3

59655 Villeneuve d'Ascq Cedex

**Direction Générale des Services – Pôle Juridique – Bureau des Affaires Générales et Institutionnelles**

T. +33 (0)3 20 43 42 95 – [marie-sylvia.dhu@univ-lille1.fr](mailto:marie-sylvia.dhu@univ-lille1.fr) – [www.univ-lille1.fr](http://www.univ-lille1.fr)